



Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 10 décembre 2025

<u>Présidence</u>	:	M. Claude Bovigny, vice-syndic
<u>Citoyennes et citoyens présents</u>	:	29 (dont 5 membres du Conseil communal)
<u>Auditeur(s) sans droit de vote</u>	:	Mme Hazel del Carmen Baltodano Carballo Mme Elsa Gamboni, secrétaire communale

L'assemblée communale de ce soir est légalement convoquée par insertion dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg n° 48 du 28 novembre 2025, affichage au pilier public et parution dans le journal communal « Vaulruz.ch » n° 68 selon la loi sur les communes, avec le tractanda suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 14 mai 2025

Il ne sera pas lu et est à disposition à l'administration communale ou sur le site : www.vaulruz.ch

2. Budget 2026

2.1 Budget du compte de résultats 2026

(Présentation, rapport de la Commission financière, vote final)

2.2 Budget des investissements 2026

2.2.1 Remplacement de la conduite d'adduction d'eau potable du chemin du Gresalley
(Présentation, rapport de la Commission financière, vote final)

2.2.2 Crédit d'étude pour la transformation de la déchetterie
(Présentation, rapport de la Commission financière, vote final)

2.2.3 Réfection des berges du ruisseau des Rupeyres
(Présentation, rapport de la Commission financière, vote final)

3. Désignation de l'organe de révision pour les exercices 2025-2026-2027

4. Planification financière 2026 – 2030, présentation

5. Règlement communal relatif à l'Accueil extrascolaire (AES) du cercle scolaire Sâles-Vaulruz

6. Secours Sud Fribourgeois - Modification des statuts

7. Divers

Il est 20.00 heures lorsque M. Claude Bovigny, vice-syndic, salue les personnes présentes et déclare ouverte cette assemblée. M. Bovigny informe que M. Jordan est excusé car il est hospitalisé. Il informe que l'assemblée est enregistrée et demande à chaque personne de s'annoncer avant chaque prise de parole. M. Bovigny nomme deux scrutateurs : Mme Georgette Bussard et M. Guy Dunand.

M. Bovigny demande s'il y a des questions au sujet du tractanda, ce n'est pas le cas.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 14 mai 2025

M. Bovigny informe que ce procès-verbal était à disposition sur notre site Internet et demande s'il y a des questions. Il n'y a pas de question au sujet de ce procès-verbal, M. Bovigny remercie Mme Gamboni pour la rédaction de ce document. M. Bovigny le soumet au vote. Le procès-verbal de l'assemblée du 14 mai 2025 est accepté à l'unanimité.

2. Budget 2026

2.1 Compte de résultats 2026

Budget 2026			Budget 2025		Budget 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 ADMINISTRATION GENERALE	515 150.03	30 350.00	444 233.10	29 110.00	391 125.41	8 610.00
01 Législatif et exécutif	110 818.00	0.00	102 424.40	0.00	99 174.40	0.00
02 Services généraux	404 332.03	30 350.00	341 808.70	29 110.00	291 951.01	8 610.00
1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	126 525.43	47 500.00	138 559.00	60 293.02	136 342.43	60 743.02
14 Questions juridiques	57 933.83	0.00	54 634.19	0.00	52 423.60	0.00
15 Service du feu	62 902.00	47 500.00	77 894.41	60 293.02	78 442.78	60 743.02
16 Défense	5 689.60	0.00	6 030.40	0.00	5 476.05	0.00
2 FORMATION	2 003 902.07	341 042.56	1 663 684.46	9 950.26	1 609 079.62	9 950.26
21 Scolarité obligatoire	1 788 647.67	341 042.56	1 460 894.01	9 950.26	1 421 070.72	9 950.26
22 Ecoles spécialisées	186 654.40	0.00	176 190.45	0.00	164 008.90	0.00
23 Formation professionnelle initiale	28 600.00	0.00	26 600.00	0.00	24 000.00	0.00
3 CULTE, CULTURE ET LOISIRS	131 110.15	38 027.77	125 727.66	37 527.77	121 103.65	37 527.77
32 Culture, autres	13 228.75	0.00	13 969.84	0.00	15 040.08	0.00
34 Sports et loisirs	117 881.40	38 027.77	111 757.82	37 527.77	106 063.57	37 527.77
4 SANTE	613 276.55	4 000.00	618 499.17	3 000.00	581 390.20	3 000.00
41 Hôpitaux, EMS	341 077.55	0.00	362 641.80	0.00	351 067.20	0.00
42 Soins ambulatoires	263 439.00	0.00	249 097.37	0.00	224 563.00	0.00
43 Prévention	8 760.00	4 000.00	6 760.00	3 000.00	5 760.00	3 000.00
5 PREVOYANCE SOCIALE	691 766.50	1 200.00	588 642.45	1 200.00	551 917.90	1 200.00
52 Invalidité	375 729.90	0.00	330 876.90	0.00	318 844.15	0.00
53 Vieillesse et survivants	65 761.40	1 200.00	9 500.00	1 200.00	8 500.00	1 200.00
54 Famille et jeunesse	40 164.90	0.00	47 380.65	0.00	46 706.20	0.00
55 Chômage	20 905.00	0.00	20 868.00	0.00	20 646.00	0.00
57 Aide sociale et domaine de l'asile	189 205.30	0.00	180 016.90	0.00	157 221.55	0.00
6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	710 791.18	112 683.09	660 824.57	120 683.09	616 961.32	88 181.99
61 Circulation routière	553 436.18	112 683.09	560 387.57	120 683.09	526 671.32	88 181.99
62 Transports publics	157 355.00	0.00	100 437.00	0.00	90 290.00	0.00
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAC	845 262.56	722 403.31	827 220.62	703 103.47	715 603.33	602 112.85
71 Approvisionnement en eau	228 321.57	228 321.57	215 117.57	215 117.57	222 226.57	222 226.57
72 Traitement des eaux usées	337 341.22	337 341.22	334 575.38	334 575.38	233 145.76	233 145.76
73 Gestion des déchets	160 767.23	130 500.00	165 716.54	128 170.00	154 388.72	124 000.00
74 Aménagements des cours d'eau	18 665.48	7 240.52	15 787.48	7 240.52	24 990.48	7 240.52
77 Protection de l'environnement, autres (cimetière)	8 533.09	4 000.00	20 183.09	4 000.00	9 979.70	3 500.00
79 Aménagement du territoire	91 633.97	15 000.00	75 840.56	14 000.00	70 872.10	12 000.00
8 ECONOMIE PUBLIQUE	31 766.43	52 006.00	23 120.23	51 006.00	37 236.23	51 200.00
81 Agriculture	20 529.23	24 806.00	8 479.23	24 806.00	8 429.23	25 000.00
82 Sylviculture	7 675.20	27 200.00	9 441.00	26 200.00	23 707.00	26 200.00
84 Tourisme	3 562.00	0.00	5 200.00	0.00	5 100.00	0.00
9 FINANCES ET IMPOTS	88 335.00	4 272 624.00	88 661.03	4 071 943.00	73 932.44	3 869 445.00
91 Impôts	8 000.00	3 493 248.00	5 000.00	3 271 013.00	5 000.00	3 071 275.00
93 Péréquation financière intercommunale	0.00	249 843.00	0.00	272 940.00	0.00	274 410.00
95 Part aux recettes sans affectation, autres	3 000.00	120 263.00	2 835.00	113 400.00	2 807.00	112 300.00
96 Administration de la fortune et des dettes (PF)	77 335.00	203 430.00	80 826.03	208 750.00	66 125.44	205 620.00
97 Redistributions	0.00	500.00	0.00	500.00	0.00	500.00
99 Postes non ventilables	0.00	205 340.00	0.00	205 340.00	0.00	205 340.00
TOTAL	5 757 885.90	5 621 836.73	5 179 172.29	5 087 816.61	4 834 692.53	4 731 970.89
Excédent de charges	136 049.17		91 355.68		102 721.64	

M. Bovigny, vice-syndic et responsable des finances informe que ce budget a été un peu plus compliqué à boucler dû à deux éléments importants détaillés ci-après. M. Bovigny passe en revue le budget par chapitres :

Administration générale

Il y a un peu plus de charges que l'année précédente. Les principales causes sont que nous serons l'année prochaine une année doublement électorale, au printemps pour les communes, en automne pour le Grand Conseil et la préfecture. Nous aurons un peu plus de frais pour ces élections. D'autre part, nous devons acquérir un appareil de bureau spécifique, un scanner, que le canton nous demande d'acheter pour faciliter le dépouillement à futur. Un autre poste en légère augmentation, c'est le traitement des jetons du Conseil communal. À chaque début de législature, il y a un peu plus de séances. Il y a aussi des formations qui sont données par l'Association des communes fribourgeoises, et c'est bien que les conseillers puissent y participer.

Nous avons aussi un poste qui augmente dans l'administration générale, c'est le salaire de notre personnel administratif. En effet, pour remplacer notre secrétaire, Mme Gamboni, nous avons engagé un nouveau secrétaire à 100 %. Il sera là durant deux mois en même temps que Mme Gamboni pour le transfert des dossiers, si bien que nous avons environ CHF 25'000.00 de plus de charges de ce côté-là.

Au niveau des primes d'assurance, nous avons aussi une augmentation, habituellement c'est assez stable, mais cette fois, nous avons quand même pris une couverture pour les risques de tremblement de terre, parce qu'on sait que ça peut arriver. Dans cette couverture de risque, ce n'est pas forcément s'il y a un bâtiment qui est abîmé, mais il se peut qu'il y ait par exemple des canalisations souterraines qui soient abîmées, et là, cette assurance prend en charge ces réparations. C'est une assurance qui a un coût de CHF 8'000.00 par an.

Au niveau de l'informatique aussi, avec la nouvelle législature et les différents changements nécessaires, nous passons de CHF 20'000.00 à CHF 25'000.00. Il y a aussi un nouveau poste, nous avons eu l'année passée l'investissement pour notre logiciel de gestion communale et on commence à l'amortir l'année prochaine.

Ordre et sécurité publique

Nous sommes légèrement en dessous de l'année dernière au niveau des charges tout simplement parce que l'amortissement planifié des biens meubles de notre local du feu a été terminé en 2024 puisque nous sommes avec l'association des Secours Sud Fribourgeois.

Formation

Nous avons des montants plus importants tant du côté des charges que des produits, environ CHF 330'000.00. Cela provient du fait qu'on va reprendre l'accueil extrascolaire au niveau des communes de Vaulruz et Sâles. En effet, jusqu'à présent l'AES était gérée par un comité bénévole, qu'on remercie d'ailleurs chaleureusement pour tout le travail qui a été effectué ces dernières années. Ils sont arrivés à la conclusion que ça venait trop lourd pour des bénévoles de gérer cet AES et, comme la loi le prévoit, cette tâche incombe aux communes. Avec cela, nous avons repris cette gestion de l'AES, Vaulruz sera la commune siège, si bien que le budget de l'AES, qui se monte tout de même à CHF 331'092.30 se trouve dans nos comptes. Notre part est de CHF 56'536.60. Les parents et la commune de Sâles participent également à hauteur d'environ CHF 72'000.00 et nous recevons une subvention du canton de CHF 12'000.00

Un autre poste qui augmente aussi ici, c'est la participation à l'exploitation des cycles d'orientation. Nous avons régulièrement des augmentations, les classes sont en expansion, donc il y a un peu plus de charges aussi. Les autres charges pour l'école primaire et l'école enfantine sont stables.

Culture, sports et loisirs

Il y a une légère augmentation de CHF 6'000.00 dans les charges. Nous avons réparti le salaire de nos employés communaux de manière différente cette année pour que ça corresponde mieux à la réalité. Les

entretiens qu'on fait au terrain de sport de Vaulruz sont mis dans ce poste-là, si bien que nous avons une légère augmentation. Ce n'est pas une grande part, mais ainsi les chapitres sont mieux équilibrés par rapport aux charges réelles qui y sont attribuées.

Santé

Une bonne surprise ici, nous avons un budget global en baisse d'environ CHF 5'000.00. Spécialement dans les établissements médico-sociaux où nous avons une baisse de CHF 25'000.00 avec tout de même une légère hausse au réseau santé social de la Gruyère pour les soins à domicile, CHF 7'000.00. Autrement, les charges sont encore assez bien maîtrisées.

Prévoyance sociale

Il y a une plus grande augmentation que les années précédentes. Nous passons de CHF 588'642.45 à CHF 691'766.50. Cela est dû au plan d'assainissement des finances de l'État, dont il a été pas mal question dans le budget cantonal, qui d'ailleurs a été remis en question. Il y aura une votation à ce sujet au printemps. Nous ne savons pas le résultat de la votation ni les effets en cas de refus du budget, donc nous avons pris les chiffres qui nous ont été attribués et le plus gros poste c'est la suppression du régime transitoire de la prise en charge par le canton des parts communales aux prestations complémentaires AVS/AI (environ CHF 94'000.00). On verra ce qu'il en advient lors de la votation, mais si c'est refusé et que ces montants ne sont pas facturés, ça sera tout bon pour la commune.

Les autres postes sont assez stables, il y a toujours la participation au service social régional qui augmente un peu, on passe de CHF 171'993.00 à CHF 180'000.00.

Trafic et télécommunications

Nous avons aussi une augmentation de CHF 50'000.00 dans les charges et une baisse de revenus de CHF 8'000.00 environ. Nous avons été attentifs à certains points. Déjà pour l'entretien de nos routes, nous allons faire ce qui est nécessaire uniquement. Nous avons fait un peu plus cette année mais nos routes sont en bon état. Nous avons encore quelques routes à refaire, mais qui seront des investissements. Nous avons également l'amortissement des routes qui augmente. En effet, nous avons fini les travaux sur des investissements sur des routes. Donc, les amortissements planifiés qui entrent en jeu vont passer de CHF 188'853.00 à CHF 203'342.00.

Notre participation aux dépenses cantonales pour le trafic régional augmente aussi de CHF 90'000.00 à CHF 102'000.00. Le point principal est notre participation aux TPF pour le trafic communal. C'est pour le nouvel arrêt de bus que l'on va avoir dans notre zone d'activité de Champ-Paccot. Et là, à charge de la commune, nous avons CHF 45'000.00. Quand la commune demande une nouvelle ligne qui n'est pas proposée par le canton, il y a trois ans de test. Et durant ces trois ans, la commune doit prendre 45 % à sa charge. A savoir que sans cet arrêt à l'entrée de la zone artisanale, il n'était pas possible d'inscrire cette zone dans le plan directeur régional, donc impossible de la valoriser et d'accueillir de nouvelles entreprises. Et vous verrez, dans la planification financière qui vous sera présentée après, que cette extension est une nécessité pour la commune pour pouvoir avoir des finances sur le long terme qui sont en bonne santé.

M. Serge Gremion demande comment cela se passe après les trois ans de test.

M. Bovigny informe qu'après les trois ans, si la ligne est jugée rentable (donc couverte à 13% ou 14% par les billets), les TPF reçoivent des subventions de la Confédération et nous n'avons plus besoin de sortir ce montant. Tant que la commune refusait cela, il n'y avait pas de ligne et donc pas de possibilité d'extension de la zone. Selon la loi, pour ouvrir cette zone, il fallait avoir un transport public à moins de 600 mètres et on est à 800.

Protection et aménagement de l'environnement

Nous avons des charges et des produits qui sont assez stables. L'approvisionnement en eau doit être couvert par son propre chapitre, donc nous avons CHF 228'321.00 autant dans les charges que dans les produits.

Par contre, nous avons pu atteindre cet équilibre en prenant environ CHF 10'000.00 sur les réserves qui ont été faites les années précédentes. On voit que le tarif de l'eau devra être revu. D'ailleurs, le règlement et le tarif de l'eau sont en cours de révision et vous seront présentés lors d'une prochaine assemblée. Cela fait un moment qu'on n'a pas revu le prix du mètre cube d'eau.

Pour ce qui est des eaux usées, nous devons aussi égaliser le compte qui lui est à CHF 337'341.22. Nos taxes, pour le moment sont suffisantes. Avec ce budget, nous pouvons allouer environ CHF 19'000.00 à nos réserves pour les travaux futurs. Il faut savoir que les charges pour la STEP à Vuippens vont encore évoluer. Nous avons voté il y a une semaine le crédit de 15 millions pour le traitement des micropolluants. Nous aurons tout même des subventions pour ces 15 millions mais on voit que les charges d'exploitation augmentent avec le bassin versant et notre part augmente aussi sans être exponentielle. Nous passons pour les frais d'exploitation à la STEP de CHF 147'710.00 à CHF 150'494.00. Nous devons aussi entretenir notre propre réseau. Des contrôles vidéo sont effectués et on tombe parfois sur des casses qui ne sont pas très visibles de l'extérieur mais elles doivent être réparées.

Pour la gestion communale des déchets, nous devons être couverts à 70 %, ce qui est le cas. Nous avons une diminution de charge d'environ CHF 5'000.00 et une augmentation des produits de CHF 2'000.00. Nous avons été assez prudents aussi dans nos évaluations. Nous avons anticipé quelques achats qui étaient prévus en début d'année prochaine sur cette année, vu que la projection des comptes 2025 est positive. Ainsi, on arrive à un budget pour ces déchets qui est dans les normes de la loi.

Pour la protection de l'environnement et construction nous avons aussi eu des charges un peu plus importantes, spécifiquement pour l'aménagement du territoire. Nous allons numériser nos dossiers qui sont aux archives, nous avons prévu CHF 7'000.00. Nous avons aussi un nouveau système d'information du territoire (SIT), c'est le ComMap. Il nous permet d'y intégrer différentes informations. Nous avons un abonnement pour les mises à jour de CHF 4'500.00 qui nous est fort utile. Nous pouvons faire nous-mêmes des mises à jour sans avoir recours à un bureau d'ingénieur. C'est une dépense qui en vaut la peine. Dans ce chapitre, il y a aussi un poste qui prend un peu l'ascenseur cette année, c'est notre participation à l'association intercommunale Sport en Gruyère. On passe de CHF 18'500.00 à CHF 28'075.00. Ce ne sera que cette année, nous espérons la dernière, c'est tout simplement parce qu'en 2026, il y aura le comptoir gruérien et qu'il n'y a plus de patinoire pendant toute la saison d'hiver. On devra reconstruire une patinoire provisoire, alors qu'on pensait rentrer dans le centre sportif cet automne. Cette patinoire sera construite à Charmey. Nous avons dû mettre tous les coûts de construction sur 2026, tandis que les coûts d'exploitation pour Charmey sont moitié 2026, moitié 2027, vu que ça sera depuis mi-septembre jusqu'à fin mars. Les coûts de construction seront tous dépensés en août et septembre cette année, donc c'est clair que l'ensemble du coût de construction doit être supporté sur les comptes 26.

Economie

Les charges passent de CHF 23'120.00 à CHF 31'766.00. Cela tient du fait que nous avons terminé les investissements qui avaient été votés pour la réfection de nos chalets des Joux-Derrière, du Cergny et Sur-Rappaz. Nous avons les amortissements annuels de CHF 11'029.00 depuis 2026. La principale recette est notre part au bénéfice du triage forestier où pour cette année 26, on va toucher CHF 26'000.00. C'est la part du bénéfice 25 du triage forestier, puisque nous sommes toujours décalés d'une année.

Finances et impôts

Nous avons bien analysé ce que nous avons pu prévoir comme rentrées fiscales 2026. Et selon la projection que nous avons faite, avec les locatifs qui se bâtissent, nous aurons 42 logements supplémentaires en 2026. Nous avons calculé la moyenne d'impôt par habitant, que nous avons multiplié par 60 nouveaux habitants estimés, donc CHF 120'000.00 de recettes fiscales supplémentaires par rapport au budget qui nous était donné. C'est pour ça qu'on est passé de CHF 2'350'000.00 au budget 2025 à CHF 2'520'000.00 au budget 2026. Les CHF 2'350'000.00 du budget 2025 seront atteints avec ce qui a été facturé, donc on est confiant sur notre projection pour 2026. Avec ces nouvelles habitations, c'est clair que nous avons aussi revu à la hausse la contribution immobilière. Avec la valeur des immeubles, nous sommes passés de CHF 373'000.00 à CHF 385'000.00 pour la contribution immobilière.

Et nous avons mis CHF 90'000.00 d'impôt sur les gains immobiliers et les plus-values parce qu'il y a dans ces bâtiments des appartements à vendre.

Pour les autres postes, nous avons toujours la péréquation financière intercommunale pour laquelle on est bénéficiaire à environ CHF 250'000.00. Les autres postes restent plus ou moins stables. Pour ce qui est de nos immeubles, le patrimoine financier, que sont le château, l'hôtel de ville, la rue du château, le domaine communal et la cabane des tourbières, nous avons prévu le minimum d'entretien. On sait qu'il y a toujours des petites choses à faire donc nous avons quand même prévu quelques montants pour faire face à ces imprévus. Pour information, notre boucher nous a donné son congé. Selon son contrat, il est tenu de nous payer la location jusqu'à fin octobre. Dans le budget, nous ne savons pas s'il y aura un repreneur ou pas donc nous avons compté les mois de novembre et décembre sans location. Par contre, jusqu'au mois d'octobre, il devra, même si nous n'avons personne, payer le loyer.

Nous avons toujours le prélèvement sur la réserve d'évaluation de notre patrimoine administratif qui nous amène des produits pour CHF 205'340.00.

Le total des charges est de CHF 5'757'885.90 pour CHF 5'621'836.73 de produits, soit un excédent de charges de CHF 136'049.17. Pour le conseil communal cette charge est supportable. Les excédents de charges doivent être couverts au minimum par la fortune et la fortune de la commune s'élève à environ 14.5 millions. Par contre le but n'est pas de faire des budgets qui sont trop déficitaires mais bien de prévoir ce qui est utile et nécessaire pour la commune, sans exagérer.

M. Bovigny est à disposition pour répondre aux éventuelles questions.

M. Serge Gremion indique qu'il a été surpris par le déficit de CHF 136'000.00, mais qu'il a compris que cela pouvait être lié à des éléments ponctuels ou à des réserves dont on ne sait pas encore si elles seront utilisées. Il précise également qu'il n'était pas au courant de l'état de la fortune de la commune. Selon lui, sur les 14 millions, il y a à la fois de la trésorerie et des biens immobiliers. Il souhaite savoir quelle est la répartition exacte. M. Bovigny précise qu'il s'agit en grande partie du patrimoine non-affecté et non pas des liquidités. Si cela avait été le cas, la commune n'aurait pas 8 millions de dette. M. Serge Gremion s'inquiétait avec ce déficit qu'une hausse d'impôts soit nécessaire. M. Bovigny précise qu'il se fie toujours un peu à ces 5% d'excédent de charges pour savoir si on doit ou non augmenter les impôts. Il n'a pas refait le calcul mais c'est environ 2.5%. En discutant avec des collègues d'autres communes de la Gruyère, ils sont plus entre 8 et 12%. M. Bovigny précise qu'il a présenté un grand nombre de budgets déficitaires et qu'au printemps, les comptes ont toujours été bénéficiaires. M. Serge Gremion se demandait justement pourquoi les budgets sont toujours déficitaires alors que le résultat est positif dans les comptes. M. Bovigny indique que le Conseil communal essaie d'être assez juste, voire un peu pessimiste dans les charges et prudent dans les recettes afin de ne pas avoir trop de surprises.

M. Serge Gremion relève qu'il a beaucoup été questions des intérêts il y a environ deux ans parce qu'on voyait que ça allait passer de 1 à 3%. Il demande quelle est la charge d'intérêt pour la commune et de combien elle a augmenté. M. Bovigny informe qu'ils sont répartis à plusieurs endroits et confirme qu'ils n'ont pour le moment pas augmentés. A chaque prévision ils étaient comptés à env. 2% alors qu'en réalité ils étaient plutôt entre 0.8 et 1.2% au renouvellement. Donc, nous avons toujours prévu un peu plus dans nos budgets. La dette de la commune est d'environ 8 millions avec un taux moyen aux alentours de 1.15%. C'est vrai que nous avons eu des bons taux d'intérêt. Nous avons bloqué les taux sur 7, 8 et 10 ans. Ils n'arrivent encore pas tous à échéance. Quand nous avons des emprunts de 3,5 millions, s'ils passent de 1 à 2 %, ça fait vite une différence dans les comptes. Le but, ce serait justement de pouvoir réaliser la zone d'activité, avoir un peu de liquidités pour pouvoir rembourser une partie de ces 8 millions. Pour ce qu'on doit renouveler en 2026, on est assez confiant sur le fait que les taux seront en dessous des 2%.

Il n'y a pas d'autre question, M. Bovigny donne la parole à M. Gremaud, président de la commission financière.

La commission financière s'est réunie le 26 novembre 2025 afin de consulter et analyser le budget 2026 que notre commune présente ce soir.

Comme toujours, nous pouvons vous garantir que le Conseil communal a fait un très grand et minutieux travail afin de présenter un budget de fonctionnement 2026 ceci avec le plan comptable MCH2, ce qui n'est pas facile. Nous vous recommandons l'approbation du budget de fonctionnement 2026 avec un total de dépenses de CHF 5'757'885.90 et des recettes de CHF 5'621'836.73 soit un excédent de charges de CHF 136'049.17. Pour votre information, le lendemain de la réunion de la commission financière, nous apprenions dans la presse l'avalanche de communes glânoises qui devaient augmenter leurs impôts.

M. Bovigny remercie M. Gremaud pour son rapport et soumet le budget du compte de résultats 2026 au vote. Le budget du compte de résultat 2026 est approuvé à l'unanimité.

2.2 Budget des investissements 2026

2.2.1 Remplacement de la conduite d'adduction d'eau potable du chemin du Gresalley

M. Bovigny donne la parole à M. Valiante, conseiller communal responsable.

M. Valiante informe qu'il s'agit d'une somme relativement importante pour un dossier finalement très simple à expliquer. La conduite qui traverse le chemin du Gresalley est relativement ancienne. L'usure de cette conduite a déjà été signalée il y a plusieurs années par notre fontainier. Nous avons adapté les travaux en fonction des budgets planifiés mais il est temps de pouvoir réparer et remettre à neuf cette conduite. L'idée est de la changer et en même temps de prévoir des raccords pour desservir les habitations. La somme demandée pour les travaux est de CHF 205'000.00. M. Bovigny précise que pour le financement, on prévoit un emprunt de CHF 100'000.00, à voir s'il est nécessaire ou non. Cela signifie qu'il y aura un amortissement annuel de CHF 2'562.50 durant 80 ans. A savoir aussi que ces charges ne vont pas péjorer le budget global puisqu'elles sont dans les comptes de l'eau potable et que ces derniers doivent être autofinancés par les taxes.

M. Serge Gremion souhaite savoir quelle est la procédure pour ce genre de travaux, s'il y a des demandes d'offres qui sont faites et sur quelles bases elles sont validées. M. Bovigny indique qu'à partir d'un certain montant, la procédure selon les marchés publics est obligatoire et dans ce cas, c'est ouvert à tout le monde. Pour cet investissement, nous envoyons des appels d'offres à différentes entreprises de la région, nous recevons les offres et en général, nous savons que ce sont des entreprises qui sont sérieuses alors nous adjugeons au meilleur marché.

M. Irénée Gobet demande si la conduite sera en PE ou en fonte. La conduite sera en PE car la partie en amont est déjà en PE.

M. Bovigny demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas, il donne la parole à M. Gremaud, Président de la commission financière.

Remplacement de la conduite d'adduction d'eau potable du chemin du Gresalley :

Coût de l'investissement CHF 205'000.00. Cet investissement sera financé par un emprunt bancaire de CHF 100'000.00 et le solde par les liquidités courantes. Il aura pour les années à venir l'impact financier suivant : taux d'amortissement selon MCH2 : 1.25 %, soit un montant annuel de CHF 2'562.50 durant 80 ans. A cet amortissement s'ajoutent les intérêts passifs calculés à 2 %, respectivement un montant annuel de CHF 2'000.00. La commission financière, à l'unanimité des membres présents, donne un préavis favorable et recommande à l'Assemblée d'accepter cet investissement et son financement.

M. Bovigny remercie M. Gremaud et soumet cet investissement au vote. Cet investissement est accepté à l'unanimité.

2.2.2 Crédit d'étude pour la transformation de la déchetterie

M. Bovigny donne la parole à Mme Deschenaux, conseillère communale responsable.

Mme Deschenaux présente à l'écran la future route qui traversera la déchetterie, la parcelle numéro 1024 qui jouxte la déchetterie devant être desservie dans le futur. Afin que cette route puisse voir le jour, un réaménagement de la déchetterie existante est nécessaire. Une autre bonne raison nous amène à ce réaménagement, il s'agit de l'augmentation significative des déchets et du trafic routier qui occasionne des encombrements. Dans le futur, avec les nouveaux arrivants, les nouveaux citoyens que nous accueillerons, on va se retrouver à l'étroit. Afin de mener à bien cette transformation, une étude est essentielle. Un bureau d'ingénieur civil sera sollicité et cette première phase a un coût qui est estimé à CHF 55'000.00. Cet investissement sera financé par les liquidités courantes.

M. Bovigny remercie Mme Deschenaux et demande s'il y a des questions.

M. Jean-Pierre Schmutz relève que dans toutes les communes la déchetterie pose un problème. Le projet présenté propose le déplacement de la déchetterie en restant dans la même zone. Il y a trois points qui sont dérangeants. Premièrement, ce projet va occuper un espace situé à proximité du bâtiment de la voirie et du service du feu. Avec l'augmentation de la population et les nouvelles constructions, est-ce qu'on ne va pas se retrouver dans quelques années avec le même problème qu'aujourd'hui ? Ensuite, vous occupez du nouveau terrain avec cette déchetterie. Avec l'évolution, si un jour il est nécessaire d'agrandir les locaux de l'édilité ou le service du feu, il n'y a plus de possibilité d'extension future. Cela est très certainement un problème. Pour terminer, les nuisances constituent également un problème. A côté de la déchetterie, il y a des bâtiments qui vont être construits. Il ne sait pas si ce sont des habitations ou des locaux commerciaux mais une déchetterie a automatiquement des nuisances, au niveau du bruit avec le trafic des camions et les nuisances avec les odeurs. M. Schmutz ne trouve pas judicieux de mettre une déchetterie à côté de bâtiments futurs. En regardant dans les autres communes, ce qui a été fait est de bâtir une déchetterie à l'extérieur des habitations. C'est pourquoi il se demande si ce n'est pas plus judicieux de faire une étude pour une nouvelle déchetterie plus spacieuse et éviter toutes ces nuisances.

M. Bovigny remercie M. Schmutz pour ces remarques et ces questions et indique qu'on va de toute façon en prendre compte et en discuter avec nos ingénieurs. Si on reprend le premier point, la proximité avec les constructions ; cette déchetterie, ça fait déjà quelques années qu'elle est là-bas. Les acheteurs de parcelles autour n'ont jamais fait de remarques. Elle était déjà là quand ils sont arrivés. Ils se plaisent là-bas. De l'autre côté, où nous avons vendu le terrain, ça sera aussi en zone d'activité. Donc ça sera des entreprises, il n'y aura pas d'habitation qui seront là-bas, si ce n'est, selon la zone, un appartement pour un concierge, tout en sachant qu'il y a une déchetterie à côté. Cela ne nous a jamais causé de problème.

Ensuite, pourquoi à cet emplacement ? Tout simplement parce que nous n'avons pas d'autre endroit sur la commune en zone d'intérêt général. Si on doit le faire, on doit revoir notre PAL et pour remettre des zones qui sont en zone agricole en zone d'intérêt général ou en zone d'habitation, c'est assez long et ce n'est pas sûr que ce soit accepté.

Pour ce qui est du service du feu, le bâtiment ne devrait pas être agrandi. Ils viennent de refaire pour tout le Sud-Fribourgeois, les trois districts, le bataillon du service du feu avec le départ pour notre région à Vulruz avec un bâtiment qui leur suffit. Où ce n'était pas le cas, ils ont demandé à construire des nouveaux bâtiments ou à les agrandir. Donc, on ne s'avance pas trop en disant que pour le service du feu, les locaux actuels seront suffisants. Pour notre édilité, pour le moment, nous avons de la place. On ne sait pas comment ça va se développer. Ce qu'il faut savoir, c'est que selon le canton, sans mettre 1m2 de plus en zone, on peut arriver à 1350 ou 1360 habitants à Vulruz avec les zones actuelles, avec la densification. On voit ce qui se passe, quelqu'un qui achète une maison, il la démolit pour faire trois appartements. On a vu les immeubles qui arrivent. Notre réseau routier ne devrait pas augmenter avec des nouveaux quartiers, donc pour notre édilité, pour l'instant, on n'a pas besoin d'agrandissement.

Un autre point, c'est que si on déplace complètement et qu'on fait une nouvelle déchetterie, on a le risque que ça nous coûte beaucoup plus cher à l'investissement. Et ça, on ne peut pas se le permettre à la commune du Vaulruz. Rien qu'avec cet investissement, nos taxes déchets de CHF 70.00 par année vont prendre l'ascenseur. Actuellement, on est déjà trop bas, on va de toute façon revoir, parce qu'une fois qu'on va investir, les frais d'amortissement et les frais d'intérêt devront être couverts aussi par les taxes. Le but, c'est d'utiliser ce qui est actuel pour l'agrandir côté garage des ponts. Nous avons une parcelle qui a été conservée par la commune exprès pour ça. Et c'est pour l'instant ce qui nous a semblé être la meilleure option. C'est clair qu'il y a quelques nuisances, mais de la mettre là-bas, c'est dans zone d'activité donc au niveau du bruit, il y a d'autres entreprises qui en font aussi. Et puis, les odeurs, il y en a de temps en temps mais ce n'est pas le plus grand des problèmes, pour le quartier là-bas. On va quand même discuter de tout ça au sein du conseil communal.

M. Serge Gremion demande des précisions quant à l'utilité exacte de ces CHF 55'000.00. M. Bovigny précise qu'ils servent à financer l'étude pour présenter un projet et un crédit d'investissement, on espère au printemps. M. Serge Gremion demande si c'est pour la route et la déchetterie ? M. Bovigny confirme que la route est prête à être réalisée, les crédits ont déjà été votés. Il s'agit là bien du réaménagement de la déchetterie.

M. Alain Sautaux demande s'il y a une amélioration prévue au niveau de la route d'accès. M. Bovigny informe que l'idée est d'utiliser la route qui est actuellement la sortie, de faire le tour et de ressortir par devant le local du feu.

M. Irénée Gobet demande si la sortie devant le local des pompiers ne va pas poser un problème en cas d'intervention ? M. Bovigny indique qu'il y aura un portail pour le fermer en cas d'intervention. On va bloquer le passage car ce sera uniquement la sortie, il n'y aura rien devant. On ne peut pas faire d'autres sorties, on sait qu'avec la nouvelle loi sur l'espace réservé aux eaux, on ne peut plus construire de route en dessous du parc actuel du service du feu.

M. Jean-Pierre Schmutz informe que le gros problème actuel de la déchetterie est la fluidité du trafic le samedi. Afin de faciliter cela, il propose d'augmenter les horaires d'ouverture de la déchetterie. Ouvrir par exemple à 8h30 à la place de 9h30 le matin. M. Bovigny confirme que cela sera également étudié. On va revoir déjà à partir de l'année prochaine. Nous avons reçu des demandes, par exemple que la benne des déchets encombrants soit ouverte aussi un autre jour que le samedi. Ce sera le cas un mardi par mois. On va aussi voir pour une optimisation des heures d'ouverture. Tout ceci, bien sûr, implique des charges supplémentaires. On devra payer nos surveillants en fonction des heures mais on va être obligés, avec le nombre d'habitants en plus, de revoir un peu ces heures d'ouverture et d'améliorer ceci.

M. Jean-Pierre Schmutz demande si ce n'était pas possible de faire un pont sur la Sionge pour donner accès à cette nouvelle zone sans toucher à l'accès de la déchetterie. M. Bovigny indique qu'avec un pont sur la Sionge, il aurait fallu faire un rond-point pour que les camions puissent tourner et traverser le pont. Cela semble un peu utopique et ce n'est pas sûr que le service des cours d'eau nous donne l'autorisation. Et puis, c'est une route AF, on n'aurait probablement pas eu l'autorisation du canton de faire ceci.

M. Bovigny demande s'il y a d'autres questions. Ce n'est pas le cas, il donne la parole à M. Gremaud, Président de la commission financière.

Crédit d'étude pour la transformation de la déchetterie :

Coût de l'investissement CHF 55'000.00. Cet investissement sera financé par les liquidités courantes. Il aura, pour les années à venir, l'impact financier suivant : taux d'amortissement selon MCH2 : 10 %, soit un montant annuel de CHF 5'500.00 durant 10 ans. La commission financière, à l'unanimité des membres présents, donne un préavis favorable et recommande à l'Assemblée d'accepter ce crédit d'étude et son financement.

M. Serge Gremion a une question pour la commission financière. Il demande si elle voit chacune des offres et comment elle les étudie. M. Gremaud lui répond en indiquant que la commission financière n'a

pas d'offre à ce stade. M. Bovigny complète en indiquant qu'il n'y a pas encore d'offre attribuée. On demande à un bureau d'ingénieur quel est le montant qu'il estime pour faire une offre. On n'a encore rien attribué on ne veut pas anticiper la décision de l'Assemblée communale. Aucun travaux n'est validé avant que l'Assemblée communale ait accepté.

Il n'y a pas d'autre question, M. Bovigny remercie M. Gremaud et soumet ce crédit d'étude au vote. Cet investissement est accepté à l'unanimité.

2.2.3 Réfection des berges du ruisseau des Rupeyres

M. Bovigny donne la parole à M. Chatelan, conseiller communal responsable.

M. Chatelan informe qu'à la suite d'une visite locale, nous avons constaté qu'une érosion de la rive droite du ruisseau des Rupeyres menace la stabilité de la route qui mène au réservoir. Il s'agit du ruisseau qui longe la route qui monte au réservoir du Diron. Le Canton nous a demandé d'effectuer les travaux rapidement. En accord avec le service cantonal de l'environnement, secteur lacs et cours d'eau, nous proposons d'effectuer des travaux sur une distance de 300m pour un montant de CHF 38'000.00. Cet investissement sera subventionné à hauteur de 67 % et le solde par les liquidités courantes. Il aura pour les années à venir l'impact financier suivant : taux d'amortissement selon MCH2 : 5 %, soit un montant annuel de CHF 1'900.00 durant 20 ans.

M. Bovigny demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas, il donne la parole à M. Gremaud, Président de la commission financière.

Réfection des berges du ruisseau des Rupeyres :

Coût de l'investissement CHF 38'000.00. Cet investissement sera financé par une subvention de 67% et le solde par les liquidités courantes. Il aura pour les années à venir l'impact financier suivant : taux d'amortissement selon MCH2 : 5 %, soit un montant annuel de CHF 1'900.00 durant 20 ans. La commission financière, à l'unanimité des membres présents, donne un préavis favorable et recommande à l'Assemblée d'accepter cet investissement et son financement.

M. Bovigny remercie M. Gremaud et soumet cet investissement au vote. Cet investissement est accepté à l'unanimité.

Vote final global du budget

M. Bovigny procède au vote final global du budget de compte de résultats et des investissements. Cela est validé à l'unanimité.

3. Désignation de l'organe de révision pour les exercices 2025-2026-2027

Selon la loi sur les communes et MCH2, nous devons avoir nos comptes révisés par une fiduciaire qui est nommée pour une période de trois ans et qui peut être renouvelée une fois. Depuis MCH2, nous avons la fiduciaire BDO qui nous donne entière satisfaction. Elle nous a bien aidé, plus que le canton, pour le passage à MCH2. Sur proposition de la commission financière, le conseil communal propose à l'Assemblée de renouveler pour un deuxième mandat la fiduciaire BDO.

M. Bovigny procède au vote, le renouvellement du mandat à la fiduciaire BDO est validé à l'unanimité.

4. Planification financière 2026 – 2030, présentation

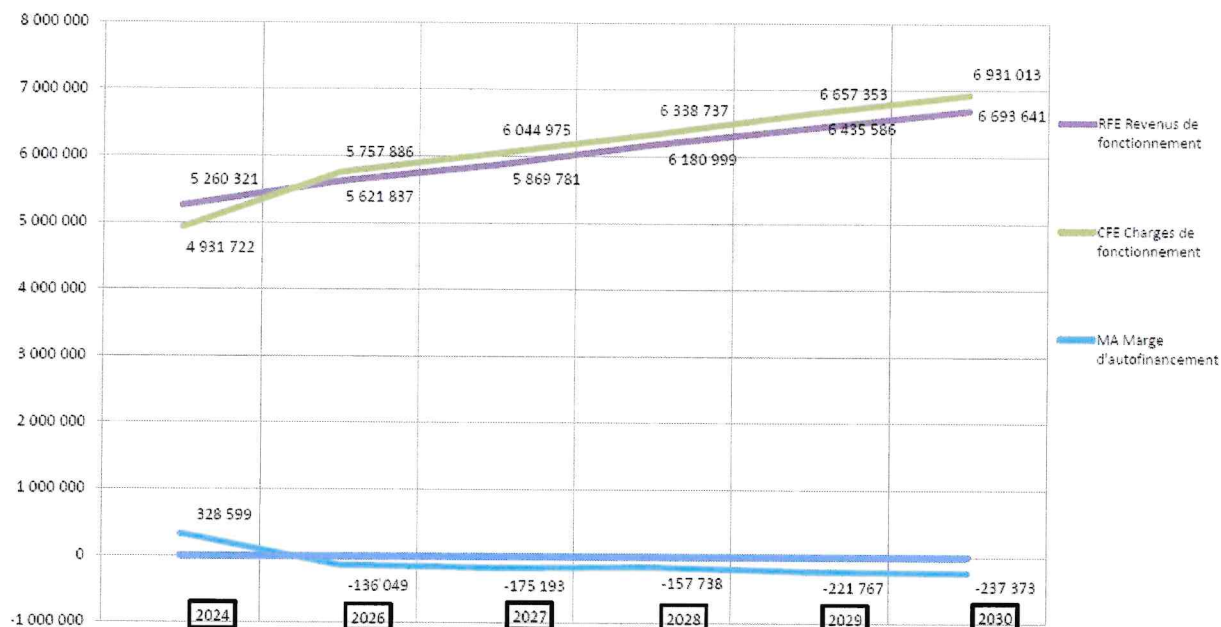
M. Bovigny précise que la planification financière est uniquement présentée mais n'est pas soumise au vote de l'Assemblée communale.

M. Bovigny informe qu'il s'agit d'un outil de travail à disposition du Conseil communal pour prévoir les investissements et leurs conséquences ainsi que les hausses de charges prévues et estimées avec de

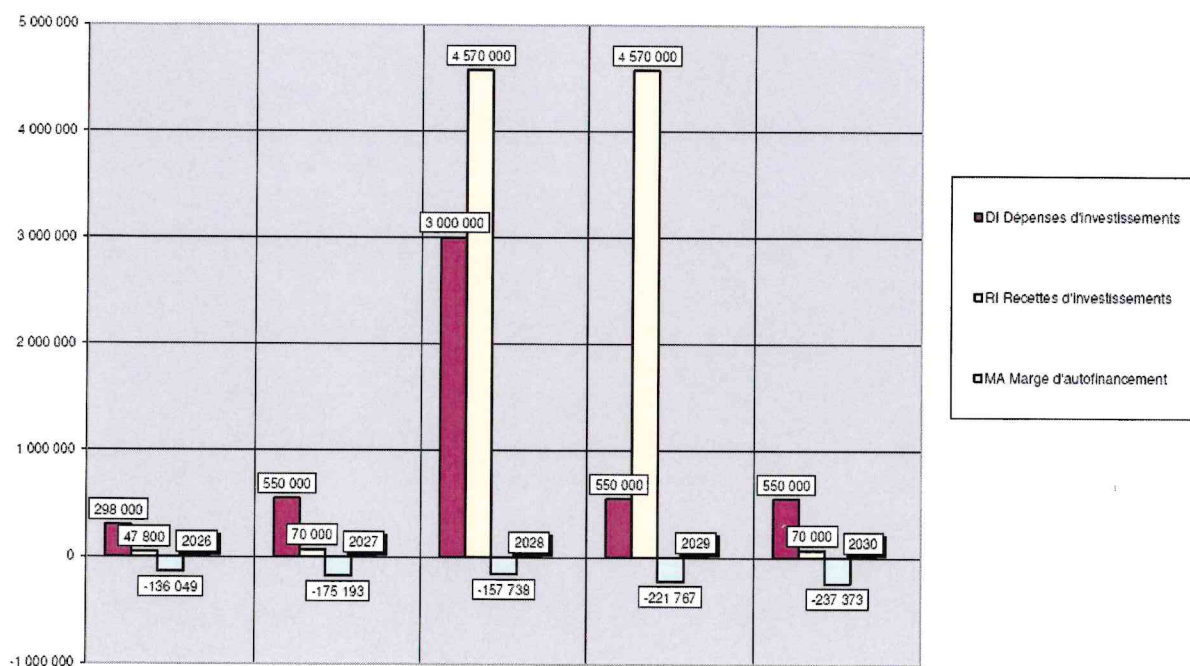
hypothèses pour le futur. Cette planification a été établie et adoptée par le Conseil communal ainsi que présentée à la commission financière. Elle doit désormais être présentée à l'Assemblée communale.

M. Bovigny rappelle que le Conseil communal part toujours sur une base de chiffres connue, soit les comptes 2024 avec un résultat de CHF 328'599.00 et le budget 2026 voté lors de cette assemblée avec un excédent de charges de CHF 136'049.17. M. Bovigny présente en détail la planification financière suivante :

Evolution du compte de résultats



Financement des investissements



Des hypothèses sur l'évolution de la population, des charges, des produits et aussi sur les investissements prévus ont été faites. Dans la planification financière, il faut indiquer tous les investissements auxquels nous pensons pour les cinq prochaines années et ensuite nous verrons si nous pouvons nous permettre de les réaliser ou non. Pour ces hypothèses, nous sommes partis sur la population en prévoyant une augmentation en fonction de ce qui est connu, et nous arrivons à une

augmentation d'environ 40 habitants par an, ce qui signifie qu'à fin 2030, nous serions à 1 380 habitants. Nous devons également prévoir des taux de croissance pour les charges et pour les recettes. Sur la base de ce qui s'est passé ces dernières années, nous avons choisi certains taux de croissance pour les charges de 3% à 3,5% ou 4%, car nous voyons que les charges qui nous viennent du canton augmentent un peu. Pour les revenus, nous sommes restés à 3%, voire 2% pour certains revenus. Nous regardons aussi les investissements qui sont prévus et les répercussions sur les charges annuelles.

De gros investissements sont prévus pour la zone d'activités, que nous espérons pouvoir réaliser d'ici 2028. Il y a 30'000 m², et nous comptons environ CHF 100.00 le m² pour l'équipement. Pour l'instant, la délégation de compétence pour la vente du terrain est à CHF 300.00 le m². Avec cela, le but est de diminuer les emprunts pour réduire notre charge d'intérêt. Chaque habitant supplémentaire amène des charges de CHF 2'622.00 et des recettes de CHF 3'471.00. Nous avons aussi dû estimer des choses sur lesquelles nous ne sommes pas totalement certains, comme le 4ème CO, le centre sportif, etc. Notre EMS de la Sionge sera intégré au RSSG, et cela permettra de réaliser des économies pour notre commune.

M. Serge Gremion indique que selon beaucoup de reportages, les hôpitaux prennent beaucoup de personnes âgées car il n'y a pas assez de places dans les EMS. Il manquerait au niveau Suisse environ 700 établissements d'ici à 2030-2035. Il n'y a donc pas de nouvelle construction prévue ou agrandissement prévu ? M. Bovigny indique qu'il s'agit d'une réflexion au niveau de la Gruyère, mais le but est tout de même d'avoir plus de places. Rien que pour l'EMS de Vuadens, nous voyons qu'il y a 133 lits, ce qui est plus que Sâles et Vuadens actuellement. Pour l'ensemble des autres, ils vont aussi être rénovés. Celui de Gruyères rencontre encore quelques difficultés pour obtenir le permis de construire, donc ils vont d'abord rénover celui de Broc, où ils vont aussi augmenter le nombre de lits. Ce qui va être fait aussi, dans cette optique, c'est plus d'appartements protégés, sans toute la médicalisation autour, ce qui devrait coûter moins cher. C'est certain qu'à terme, cela va prendre de l'ampleur. Combien, nous ne savons pas exactement. Actuellement, nous avons des budgets qui ont été votés. Si, pour quelque raison que ce soit, nous votons le budget et qu'il y a trois ans avant de réaliser les travaux, rien que ces trois ans, cela peut entraîner une augmentation de 7 % à 8 %, voire plus peut-être. Et 7-8 % sur 50 millions, nous voyons ce que cela donne. Donc, c'est très difficile de faire ces planifications, mais cela nous donne surtout une tendance. Et pour notre commune, nous avons un budget qui va tout de même augmenter. Nous sommes actuellement à 5,7 millions de charges. En 2030, nous estimerons être à environ 7 millions. Et de nos CHF 136'049.00 d'excédent de charges, nous avons une planification financière qui nous dit qu'en 2030, nous serons à CHF 237'373.00 au budget.

M. Guy Dunand relève que lors de l'augmentation de la population, il y a généralement de nouvelles infrastructures nécessaires. Est-ce que l'école est prévue dans cette planification ? M. Bovigny confirme qu'un crédit d'étude a été voté et qu'un budget d'investissement pour la future école sera présenté normalement à l'assemblée de printemps. On sait qu'il va nous manquer des classes et on a fait une projection pour savoir dans les 5-6 prochaines années l'évolution de la population et des enfants. L'évolution de la population est difficile à estimer mais le nombre d'enfants encore plus. Comme ce n'est pas avant 2030, on ne peut pas encore en tenir compte dans la planification financière.

Il n'y a plus de question, M. Bovigny passe au point suivant.

5. Règlement communal relatif à l'Accueil extrascolaire (AES) du cercle scolaire Sâles-Vaulruz

M. Bovigny donne la parole à M. Erni, conseiller communal responsable.

M. Erni indique qu'une page va effectivement se tourner pour l'AES. Actuellement et ce jusqu'au 31.12.2025, c'est toujours l'association la courte échelle qui agit pour l'AES en tant qu'association extra-communale. Son comité est actuellement composé d'une présidente, d'un trésorier comptable et de trois membres, tous bénévoles. Actuellement, l'AES accueille 96 enfants par semaine encadrés par des animatrices qualifiées et auxiliaires. Au début de l'année, les Conseils communaux de Sâles et Vaulruz ont été informés que cette association sous cette forme n'allait pas perdurer car la gestion de la structure

devenait trop lourde à assumer, d'où le souhait que les communes en reprennent la gestion dès le 01.01.2026. Seul le comité termine son mandat au 31.12.2025. En revanche, l'équipe d'animation reste en place et continue son encadrement comme elle l'a fait jusqu'à présent avec grand succès depuis de nombreuses années. Les conseils communaux de Sâles et de Vulruze en profitent pour remercier chaleureusement les membres actuels du comité et ceux qui les ont précédés. Et nos remerciements vont également aussi à l'équipe d'encadrement qui effectue vraiment un travail fabuleux. Nous aurons le plaisir de continuer notre collaboration avec l'équipe d'encadrement. À la suite de la décision de ce comité de ne pas perdurer dans sa fonction, un groupe de travail formé par les conseillers communaux de Sâles et Vulruze s'est réuni à plusieurs reprises depuis ce printemps pour faire en sorte d'intégrer l'AES. Vulruze a été choisi comme commune siège pour les aspects administratif et comptable. Sur le plan légal, un accueil extrascolaire doit répondre à toutes les conditions du service de l'enfance et de la jeunesse. Et diverses exigences sont demandées par l'État, dont celles d'un règlement communal, un règlement d'application et d'une convention qui lie la commune de Sâles et Vulruze. Le règlement d'application, lui, est adopté uniquement par les conseils communaux respectifs. Il régit de manière très stricte le fonctionnement tels que les horaires, les tarifs, etc. Ce soir, nous devons soumettre à votre Assemblée le règlement communal relatif à l'accueil extrascolaire. Alors, il s'agit d'un règlement type de portée générale qui est pratiquement le même que les autres communes du canton. Il devra, lui, en outre, être validé par la Direction de la santé et des affaires sociales pour être entériné. Ce règlement régit les conditions de procédure d'admission. Il indique les obligations du personnel d'encadrement et les obligations des parents. Et puis, y figure également les montants maximums pouvant être facturés aux parents pour le prix horaire de garde et le repas journalier. Et ces montants-là ont été soumis à la surveillance des prix qui a donné son accord. Le conseil communal vous invite donc à adopter ce règlement qui, comme annoncé dans le journal d'information, figure sur le site internet de la commune et est disponible auprès de notre administration.

M. Bovigny demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas, il donne la parole à M. Gremaud, Président de la commission financière.

Approbation du règlement communal relatif à l'Accueil extrascolaire (AES) du cercle scolaire Sâles-Vulruze :

Selon les textes officiels, dispositions légales, lois et règlements divers, la commission financière donne à l'unanimité des membres présents, un préavis favorable et propose à l'Assemblée communale d'approuver ledit règlement.

M. Bovigny remercie M. Gremaud et soumet ce règlement au vote. Ce règlement est accepté à l'unanimité.

6. Secours Sud Fribourgeois - Modification des statuts

M. Bovigny donne la parole à M. Erni, conseiller communal responsable.

Réunis en séance le 8 octobre 2025, les délégué-e-s des communes membres des Secours Sud Fribourgeois ont accepté à la majorité la modification partielle des statuts de l'association qui leur a été proposée par la direction. Depuis la création de cette association, il y a eu quelques modifications car c'est évolutif et le comité de direction s'est rendu compte qu'il y avait un problème d'efficience. Ces modifications étaient à disposition en détail sur le site internet de la commune et auprès de l'administration communale. Les modifications touchent principalement l'organisation de la structure et la répartition des tâches. Les modifications porteront sur les éléments essentiels suivants :

- Siège de l'association (art. 4)
- Modalité de convocation de l'assemblée des délégué-e-s (art. 10 al.2)
- Composition du comité de direction (art. 13)
- Attributions du comité de direction et délégations (art. 15)
- Attributions de l'administrateur-trice (art. 18)
- Organisation du service des ambulances (art. 21)

- Obligation de servir (art. 23)
- Taxe d'exemption – Dispense (art. 24 al. 2)
- Taxe d'exemption - Perception de la taxe (art. 24 al. 3)
- Répartition des charges - Modalités de paiement (art. 32 al.2)

Il s'agit-là d'une révision partielle des statuts qui concerne néanmoins des éléments dits essentiels tels que la composition du Comité de direction ou les tâches confiées aux organes qui composent notre association. Par conséquent, et conformément aux dispositions légales en vigueur, il est nécessaire que l'ensemble des assemblées communales et des conseils généraux, à leur tour, valident cette proposition de modification des statuts.

M. Bovigny demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas, il soumet la modification des statuts de l'association Secours Sud Fribourgeois au vote. Cette modification de statuts est acceptée à l'unanimité.

7. Divers

Vente de sapins de Noël

M. Bovigny rappelle la traditionnelle vente des sapins de Noël ce vendredi 12 décembre 2025 de 17h à 19h devant le local du feu. Le prix reste inchangé à CHF 15.00.

Nouvel arrêt de bus « Vaulruz, Champ-Paccot »

M. Bovigny rappelle qu'un nouvel arrêt de bus sera mis en service à partir du 15 décembre 2025. Situé provisoirement devant le Garage des Ponts (Grand-Rue 94), cet arrêt sera par la suite déplacé de manière définitive sur la parcelle appartenant à Antigilio SA (Grand-Rue 104). Il y aura qu'un arrêt pour les deux sens car le bus fera le tour du giratoire et repartira directement.

M. Bovigny demande s'il y a d'autres questions ou remarques.

Revitalisation de la Sionge

M. Joseph Borcard demande par quoi en est la revitalisation de la Sionge car cela fait deux ans que nous en parlons. M. Bovigny précise que cela fait bien plus de 2 ans que nous en parlons mais le dossier arrive à bout touchant. M. Chatelan précise que c'est la commune de Sâles qui pilote la revitalisation et confirme que ce dossier a été mis à l'enquête. On a reçu un préavis défavorable du service de la forêt et de la nature, parce que dans notre projet, on n'avait pas prévu l'arrivée du castor. En discutant avec l'ingénieur du projet, la maison Triforme, et à la suite des expériences qu'ils ont dans d'autres districts on va faire un habitat pour le castor, côté Semsales. En effet, il y en a déjà eu un sur la Sionge côté Semsales il y a quelques années en arrière et après il a disparu. Côté route qui va jusqu'à la porcherie on devra mettre un treillis supplémentaire sur environ 1.5km mais c'est encore à l'étude pour le moment.

Sur Rappaz et Calenida

M. Gaëtan Chollet souhaite profiter de cette assemblée pour relever qu'il y a plusieurs travaux qui ont été effectués sur des biens qu'il loue à la commune. Il souhaite remercier les personnes qui ont participé à la rénovation du chalet sur Rappaz, notamment :

- L'architecte-dessinateur car il ne sait pas qui c'est et n'a jamais vu de plan. Il relève qu'il n'a pas été informé de ce qui allait se faire avant le début des travaux.
- L'entreprise ER/O qui a fait du bon travail. Ils ont dû repousser le chantier d'un mois mais tout s'est ensuite bien déroulé.
- L'électricien qui lui a dû venir en catastrophe avec un paratonnerre car apparemment cela n'avait pas été prévu par le responsable.
- Les employés communaux car ils ont fait des travaux qui n'étaient pas nécessairement prévus et ils ont vraiment fait un super travail. Ce n'était pas facile et ils ont bien travaillé.
- Le syndic, qui a fait que la collaboration entre toutes les entreprises se passe au mieux pour que les travaux soient à la hauteur du résultat final et pour que l'argent du contribuable ne soit pas lancé par les fenêtres.

Ensuite pour la Calenida, M. Chollet précise que cela fait 5 ans qu'il y a un glissement de terrain à environ 30 m. de la ligne de chemin de fer des TPF. Les TPF ont été mandatés par le responsable de ce dossier et à la suite de cela, une longue procédure a duré et il n'a pas trop su ce qui se passait et n'a pas vraiment été informé. Finalement, cela a été fait ce printemps, les travaux ont été réalisés d'une manière un peu spéciale car ce sont des ingénieurs qui ont traité le dossier et qu'à priori, on n'est pas spécialiste et on n'y connaît rien non plus. Cela fait maintenant 5 ans qu'une superficie d'environ 2 terrains de foot était inexploitable. M. Chollet confirme qu'il est maintenant un peu satisfait que le problème soit réglé. En tant que citoyen et contribuable, M. Chollet relève que les TPF doivent être contents du sponsoring fait par le responsable de ce dossier en prenant des factures qui étaient dues par les TPF à la charge de la commune, au gré du responsable. Pour finir, M. Chollet remercie le syndic qui a fait un très bon travail en discutant avec les différents intervenants afin que les travaux se fassent à nouveau dans de bonnes conditions. M. Chollet remercie également les autres membres du Conseil communal car cela ne doit pas être facile tous les jours. M. Bovigny confirme que certains travaux sont complexes. Quand on a affaire à des institutions comme les TPF, ce n'est jamais simple non plus. Ce qu'il faut retenir, l'essentiel, c'est que maintenant, c'est à satisfaction que les travaux ont été réalisés, que ça n'apporte pas grand-chose de regarder le passé, mais pour l'avenir, on est dans de bonnes conditions et on espère que ça perdure ainsi. Il remercie également M. Chollet pour ces mots de satisfaction envers le Conseil communal et les transmettra à M. Jordan.

Sécurité routière

M. Gaétan Chollet relève qu'il utilise régulièrement la route qui va du Moulin jusqu'au Molettes et qu'on remarque que cette route est très encombrée. Il y a l'AES, les activités de la salle de gym, l'église et les événements religieux. Cette route est étroite, il y a maintenant beaucoup de familles et d'enfants et il y a régulièrement des personnes qui rentrent à pied par cette route et il y a beaucoup de circulation. M. Chollet trouve dommage que la commune ait une route qui passe à côté de la halle de gym, qui part directement sur Sâles et ne l'utilise pas. Cette route avait été fermée à juste titre quand l'école était dans les containers. Il en avait déjà parlé avec le syndic, il est vrai que les voitures qui voient le train passaient rapidement par cette route pour gagner du temps. Il ne pense pas opportun de la réouvrir dans ce sens mais propose de faire un sens unique en direction de Sâles. Il propose au Conseil communal d'en discuter et suggère que les bordiers se refusent. M. Bovigny confirme que cela a déjà discuté au sein du Conseil communal. Cette route qui monte à l'école depuis le moulin, on sait qu'elle est étroite, qu'elle est dangereuse aussi parfois. Il y a de plus en plus d'habitants à côté. On a étudié plusieurs options. Ce n'est pas si facile, mais on essaye d'améliorer la situation. Et cette réouverture en sens unique est sur la table du Conseil communal actuellement. Il faudra quelques étapes encore mais une chose est sûre, c'est que sécuriser une route à 100%, ce ne sera jamais possible. S'il y a un 50km/h, des personnes descendent à 70km/h. Si on met un 30km/h, elles vont descendre à 65km/h. C'est une question de responsabilités privée et personnelle à un moment donné quand on se trouve dans des endroits comme ça en tant que conducteur, il faut être un peu attentif à ce qui peut se passer à côté. La responsabilité de la commune, c'est de faire le maximum pour sécuriser les endroits, mais on a aussi des contraintes et des études à faire pour y arriver. Cependant, c'est vrai que c'est un endroit qui est assez stratégique et difficile à gérer. M. Guy Dunand indique qu'il y a une haie de tuyas à l'entrée de cette route, elle devrait être taillée correctement car il y a encore un passage pour piétons juste après. Probablement que cette haie déborde sur le domaine public. M. Bovigny indique que ce point sera contrôlé et repris par le Conseil communal.

Cimetière

M. Jean-Pierre Schmutz adresse ses félicitations pour tout le travail qui a été fait, l'état du cimetière cette année était irréprochable. C'est l'un des plus beaux cimetières de la région. En revanche, pour le futur, pour les nouvelles petites tombes, ne serait-il pas possible d'exiger au minimum un cadre en béton par terre pour avoir une uniformité ? M. Schmutz précise que lorsqu'on voit certaines tombes dans ce nouveau cimetière, on dirait qu'elles sont à l'abandon et cela est un manque de respect pour la commune qui a investi pour faire quelque chose de magnifique. M. Bovigny remercie M. Schmutz pour ses paroles encourageantes pour le travail qui a été fait en grande partie par nos employés. Pour ce qui est de ces tombes, il faudra que le Conseil communal regarde ce qui est prévu dans le règlement communal.

Travaux TPF

M. Joseph Borcard relève que les TPF modifient la ligne vers la Verrerie et indique qu'avec tous ces travaux, la route AF est en piteux état. M. Bovigny confirme que cette route sera refaite dans le cadre de la revitalisation de la Sionge car elle va également être abîmée durant ces travaux. Cette route sera refaite et subventionnée à 95%. M. Pierre Gremaud relève que cela n'empêche pas une réception provisoire avec les TPF car avec ce que la commune leur donne, ils peuvent aussi donner en retour. M. Irénée Gobet indique que si on regarde il y a plusieurs années en arrière, il y a tout de même la fondation Horizon Sud qui s'est implantée grâce à la halte des Ponts et puis maintenant il faut remettre CHF 100'000.00 pour un arrêt 100m plus loin. M. Bovigny confirme que cela leur a été rappelé mais pour eux ce sont deux projets distincts ; la suppression de la halte, c'était pour accélérer les transferts vers les grands axes et la halte du bus, c'est pour notre zone d'activités. Mais c'est juste qu'on avait la halte qui était proche.

M. Bovigny demande s'il y a d'autres questions ou remarques, ce n'est pas le cas.

M. Bovigny remercie les habitants pour leur participation active. C'est toujours un plaisir d'avoir du monde qui participe. C'est vraiment le lieu où on doit échanger, où on vient chercher des renseignements, plutôt qu'au café du coin. Il remercie aussi toutes les personnes qui œuvrent pour notre commune, à quel que soit le degré d'occupation, comme ça a été relevé, on peut compter sur des personnes qui sont dévouées, qui sont investies pour la commune, et on peut se plaisir à vivre chez nous. Merci aussi aux collègues du Conseil communal pour tout le travail qu'ils font. M. Bovigny souhaite à toutes et tous de belles fêtes à venir, une bonne année 2026 avec surtout plein de santé et de bonheur.

M. Bovigny clôt l'assemblée à 21h40.

La secrétaire

Elsa Gamboni



Le président

Claude Bovigny

